



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 18 avril 2019

# Communiqué de Presse

## Implantation de « radars tourelles » en Dordogne

Des « radars tourelles » vont être déployés dès cette année sur le territoire national en remplacement des radars fixes obsolètes ou vandalisés.

Dans le département de la Dordogne, ce nouveau dispositif devrait se substituer dès le mois de septembre 2019, aux deux radars vitesse fixes, sur la RD710 sur la commune de Saint Pierre de Chignac et sur la RN21 au sud de Bergerac.

Il s'agit d'une tourelle d'une hauteur totale d'environ 4 mètres, composée d'un mât et d'une cabine dotée d'une unité de contrôle automatique. Ce nouveau radar devrait fonctionner dans un premier temps en mode actif sur le principe d'un radar fixe classique ; à terme, cet appareil fonctionnera en mode leurre, car l'unité de contrôle est déplaçable d'une cabine à l'autre sans que les conducteurs s'en aperçoivent.

Le radar tourelle, qui n'émet pas de flash visible, assure

- le contrôle de plusieurs véhicules simultanément,
- la discrimination entre les véhicules légers et les poids lourds,
- le contrôle en double sens,

Ce radar peut également se substituer au radar feu rouge.

Ces fonctions sont évolutives et devraient à terme permettre de relever les infractions liées à l'usage du téléphone au volant et le non port de la ceinture de sécurité.

---

### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle  
Aurélia PAILLLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24



@Prefet24

---